



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 avril 2022

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Annick CRECY, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Geoffrey GIRARD, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE.

Absent Excusé : Dominique PAPILLON donne pouvoir à Guy PARIS.

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Election du secrétaire de séance

Régis RICORDEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 18 février 2022

Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 18 février 2022.
Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2021

Guy PARIS, Maire, présente aux membres le compte de gestion 2021 établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin, conforme au compte administratif 2021 de la commune et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2020 reporté	102 583.24 €
Recettes 2021	936 086.10 €
Dépenses 2021	780 167.94 €
Excédent 2021	258 501.40 €

Section d'investissement :

Déficit 2020 reporté	154 477.59 €
Recettes 2021	308 914.81 €
Dépenses 2021	212 310.81 €
Déficit 2021	57 873.59 €

Soit un excédent global de clôture 2021	200 627.81 €
---	--------------

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021, établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021, établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin, conforme au compte administratif de la commune.

Vote du Compte Administratif 2021 et affectation du compte de résultat

Guy PARIS, Maire, présente aux membres du conseil municipal, le compte administratif 2021, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2020 reporté	102 583.24 €
Recettes 2021	936 086.10 €
Dépenses 2021	780 167.94 €
Excédent 2021	258 501.40 €

Section d'investissement :

Déficit 2020 reporté	154 477.59 €
Recettes 2021	308 914.81 €
Dépenses 2021	212 310.81 €
Déficit 2021	57 873.59 €

Soit un excédent global de clôture 2021	200 627.81 €
---	--------------

Le Maire désigne Aline BOUDIN, adjointe, en tant que présidente de séance et quitte la salle durant le vote du compte administratif par les élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14,

Aline BOUDIN demande au Conseil Municipal, d'approuver le compte administratif 2021 conforme au compte de gestion 2021 établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec treize voix pour, vote le compte administratif 2021, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 258 501.40 €, le conseil municipal décide, avec 15 voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessous :

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'affectation du résultat ci-joint :

Section de fonctionnement – Résultat CA 2021	258 501.40 €
Section d'investissement – Résultat CA 2021	- 57 873.59 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2021)	200 627.81 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2021 à reporter sur BP 2022	0.00 €
Recettes d'investissement RAR fin 2021 à reporter sur BP 2022	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1	0.00 €

RA  2/7

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2022 :

Besoin de financement N-1	57 873.59 €
---------------------------	-------------

Décide de reprendre les résultats

<u>Investissement</u>	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté –	- 57 873.59 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	57 873.59 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1	200 627.81 €

BUDGET PRIMITIF 2022

Vote des subventions communales aux associations

Annick CRECY, adjointe, informe que les membres du comité des finances ont examiné les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2022, et proposent au Conseil municipal les attributions suivantes :

		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	15		
Tennis Club de Sagy	500 €	13	1 (Sylvie DUFLOT)	1 (Julien SAILLE)
Amicale des Anciens Combattants	250 €	13	2 (Dominique PAPIILLON, Daniel DEVAUCHELLE)	
Les Moissonneurs	150 €	14	1 (Annick CRECY)	
Les Moissonneurs – La Ruralité en Fête	350 €	14	1 (Annick CRECY)	
La Gaule de Sagy	150 €	12		3 (Régis RICORDEAU, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE)
Le Petit Journal de Sagy	350 €	13	2 (Guy PARIS, Sylvie DUFLOT)	
Marelle et Baskets	4 000 €	15		
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	250 €	15		
Syndicat des propriétaires de Chasse	250 €	14	1 (Sylvie DUFLOT)	
Les Copains de Sagy	150 €	13		2 (Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE)
Amicale du Personnel Communal de Sagy	2400 €	15		
Total	9050 €			

ap 3/7 RR

Présentation du budget primitif 2022

Vote des taxes communales 2022

Guy PARIS, Maire, précise que les recettes fiscales inscrites à la proposition de budget primitif 2022 correspondent à l'état de notification reçu des services fiscaux ci-dessous présenté.

A TAUX CONSTANT PAR RAPPORT A 2021	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2021	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2021 en %	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TAXE FONCIERE (BATI)	1 320 889	29,10	1 368 000	398 088
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	53 803	42,82	55 600	23 808
			TOTAL	421 896

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux des taxes directes communales votés en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien des taux des taxes directes communales, soit 29.10 % pour la taxe foncière bâtie et 42.82 % pour la taxe foncière non bâtie.

Suite à ce vote concernant les taxes, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire cite les principaux investissements prévus au budget : des travaux de voirie à hauteur de 100 000 €, la création d'un city-stade, l'enfouissement des réseaux, la réfection des courts de tennis, la mise en sécurité de l'Eglise...

4/7 RR

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	322 615.00
012 – Charges de personnel	<u>386 026.30</u>
014 – Prélèvement GIR	127 750.00
65 – Autres charges de gestion courante	89 619.07
66 – Charges financières	7 268.42
022 – Dépenses imprévues	30 079.82
023 – Virement à la section d'investissement	<u>94 000.00</u>
	1 058 178.61

Recettes :

002 – Excédent reporté	200 627.81
013 – Atténuations de charges	100.00
70 – Produit des services	75 813.80
73 – Impôts et taxes	<u>616 914.00</u>
74 – Dotations et participations	112 408.00
75 – Autres produits de gestion courante	42 300.00
76 – Produits financiers	15.00
77 – Produits exceptionnels	<u>10 000.00</u>
	1 058 178.61

Section d'investissement :

Dépenses :

001 – Déficit antérieur reporté	57 873.59
020 – Dépenses imprévues	35 313.19
16 – Remboursement d'emprunt	<u>68 907.71</u>
21 – Immobilisations corporelles	<u>649 020.50</u>
	811 114.99

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement	<u>94 000.00</u>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	80 272.59
13 – Subventions	286 842.40
16 – Emprunts	<u>350 000.00</u>
	811 114.99

5/7
AR

Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour travaux d'investissement

Monsieur le Maire précise que pour financer le programme de travaux d'investissement inscrit au BP 2022, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 350 000 €

Monsieur le Maire expose les propositions des banques sollicitées pour ce prêt sur 20 ans :

- Caisse d'Epargne : taux à 1.65 %, sans commission, avec déblocage des fonds sous 90 jours maxi.
- Crédit Agricole : taux 1,70 %, commission de 350 €, avec déblocage des fonds sous 90 jours maxi.
- Crédit Agricole : taux 1,72 %, commission de 350 €, avec déblocage des fonds sous 24 mois maxi.

La Caisse d'Epargne a bloqué sa proposition jusqu'au 22 avril 2022.

Il propose au Conseil municipal de voter le principe d'un prêt de 350 000 € et propose de voir si les taux peuvent baisser jusqu'à la date du prochain Conseil qui est prévu pour le mardi 19 avril 2022.

Sylvie DUFLOT indique que les débats en commission finances concernant le financement des travaux d'investissement étaient intéressants mais qu'elle aurait souhaité que l'on voit également la possibilité de vente d'actifs de la commune.

Régis RICORDEAU demande à Monsieur le Maire le classement de la commune au niveau de la Banque de France. Monsieur le Maire informe que la commune est classée A avec une note de 18,4/20.

Le Conseil vote avec 14 voix pour et 1 abstention (Sylvie DUFLOT) le principe d'un prêt de 350 000 € pour financer les travaux d'investissement.

Cette délibération a été reportée, en accord avec l'ensemble des membres du Conseil, au prochain Conseil municipal qui se déroulera le mardi 19 avril 2022.

Demande de subvention DETR 2022 : Mise en sécurité et réfection complète de la toiture de l'Eglise Saint-Sulpice

Alain BEZARD, adjoint au maire, propose de présenter un projet de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2022.

Par la circulaire préfectorale, il apparaît que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 45 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que la demande porte sur :

- la mise en sécurité et réfection complète de la toiture de l'église Saint-Sulpice qui doit faire l'objet de travaux pour un montant de 210 773.48 € HT.


Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Demande de subvention auprès du PNR du Vexin : signalétique voie douce et commerces

Jean-Philippe WORMS, conseiller municipal, propose de solliciter le Parc Naturel Régional du Vexin français pour la mise en place d'une signalétique sur la voie douce et pour les commerces. La prise en charge de la part du PNR du Vexin est 70 % sous réserve de la signature de la convention pour l'implantation de la signalétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du Parc Naturel régional du Vexin français.

 RR
6/7

Création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel (17,5/35)

Aline BOUDIN, adjointe, précise qu'actuellement dans le tableau des effectifs, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17,5/35 est vacant.

Afin de pourvoir l'emploi qui y est rattaché, Aline BOUDIN propose de créer un poste d'adjoint technique à 17,5/35.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint technique à 17,5/35.

L'ordre du jour était épuisé, le maire clôt la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Régis RICORDEAU



Fait à Sagy, le 19 Juin 2022

Le Maire,
Guy PARIS

